

**UNE RELATION DURABLE, ÇA CHANGE LA VIE.**



Paris, le 6 octobre 2005

**Communiqué de presse**

**Le Crédit Agricole s'associe à l'opération « Permis à un euro par jour »,  
et crée l'offre *Mozaïc Permis***

Afin d'accompagner les jeunes de moins de 26 ans tout au long de cette étape importante dans leur vie, le Crédit Agricole, partenaire de l'opération « Permis à un euro par jour » mise en place par l'Etat, crée **Mozaïc Permis : une offre globale pour aider les jeunes à financer et réussir leur permis de conduire.**

Le Crédit Agricole partenaire de l'opération « Permis à un euro par jour ».

En fonction du coût de leur formation, les jeunes choisiront le montant de leur prêt soit **800 €, 1 000 € ou 1 200 €, et rembourseront sur la base d'un euro par jour**, sur une durée correspondant au montant du prêt (1). Le TEG annuel fixe de ce prêt est 0%, soit par exemple pour un prêt amortissable de 1 000 €, 30 € par mois sur 33 mois et 10 € le 34<sup>ème</sup> mois. Pas de frais de dossier, et surtout pas d'intérêts à payer : **les intérêts du prêt sont entièrement pris en charge par l'Etat**. Le montant du prêt est versé à l'auto-école une fois le contrat devenu définitif. Le dispositif s'adresse aussi aux mineurs en apprentissage de la conduite accompagnée, dans ce cas, la souscription du prêt se fait par les représentants légaux.

Le Crédit Agricole donne aux jeunes toutes les chances de réussite, et les accompagne en cas de re-passage d'examen.

Première étape, la préparation. Le Crédit Agricole offre à ses jeunes clients le **Cd-Rom « Nouveau Code de la Route » 2005 des éditions Hachette** (prix public de **24.90 €** au 03/10/05).

Pour l'obtenir, il suffit d'avoir ou d'ouvrir un compte de dépôt à vue au Crédit Agricole, et de présenter un justificatif d'inscription au permis B. Utile et pratique grâce à des centaines de cours, tests d'entraînement, animations 3D, il permet aux jeunes de s'entraîner dans les conditions réelles de l'examen et de progresser rapidement au code en parallèle des cours de l'auto-école (2).

En plus, grâce au **Partenariat Crédit Agricole – CER**, les jeunes détenteurs de la carte Mozaïc du Crédit Agricole, bénéficient de 2 h de leçon de conduite offertes dans les auto-écoles CER pour toute souscription à un forfait de base de 20 heures (3).

Et parce qu'il arrive qu'on rate son code ou son permis la première fois, et que chacun a droit à une seconde chance, le Crédit Agricole **rembourse les frais du deuxième passage à l'examen du code ou de la conduite**, à hauteur de 80 € (4).

Toutes ces offres sont valables également pour les jeunes en Conduite Accompagnée dès 16 ans.

Une fois le permis en poche, le Crédit Agricole est aux côtés des jeunes et leur propose « L'Assurance Auto Mozaïc » (5). Cette assurance s'adresse aux jeunes de moins de 26 ans venant tout juste d'obtenir leur permis de conduire (moins d'un an) et désireux de s'assurer pour la première fois.

Tout d'abord, le Crédit Agricole rembourse la surprime d'assurance appliquée la 1<sup>ère</sup> année. Le remboursement s'effectue en 2 temps : 50% au bout de la première année d'assurance, les 50% restants au bout de la 2<sup>ème</sup> année. Les conditions sont simples : ne pas avoir de sinistre responsable ou non, pendant les 2 premières années du contrat et avoir réglé ses cotisations.

Par ailleurs avec le bonus auto jeunes, le Crédit Agricole tient compte dans le calcul de la cotisation, de l'ancienneté d'assurance obtenue en tant que conducteur désignée nominativement sur le contrat de ses parents.

**Avec l'offre Mozaïc permis, le Crédit Agricole montre sa volonté d'accompagner le jeune dans un moment fort de sa vie et source d'inquiétude.**



(1) Offre soumise à conditions réservée au moins de 26 ans pour toute inscription au permis B à partir du 3 Octobre 2005 dans une école de conduite conventionnée. Prêt amortissable débloqué en totalité en une seule fois, de 600, 800, 1 000 ou 12 000 € remboursable de 20 à 40 mois. TEG 0%. Coût total du prêt 0 €. Montants hors assurance facultative. Le montant de 600 € est prévu notamment pour les jeunes bénéficiant par ailleurs d'une aide financière directe de l'Etat ou souhaitant faire un apport personnel. Sous réserve d'acceptation par la Caisse régionale de Crédit Agricole, prêteur.

(2) Offre valable jusqu'au 30 juin 2006 dans les Caisses régionales de Crédit Agricole.

(3) Offre non cumulable avec toute autre promotion du réseau CER (centre d'éducation routière). Informations sur la carte Mozaïc sur le site [www.ca-mozaic.com](http://www.ca-mozaic.com).

(4) Remboursement des frais du 2<sup>ème</sup> passage du code ou de la conduite dans la limite de 80 € et sur présentation de la facture de l'auto-école de moins de 2 mois. Offre valable dans les Caisses régionales de Crédit Agricole, une seule fois dans les 12 mois suivants la souscription du prêt permis 1 € par jour, sans limite de durée pour la conduite accompagnée, par le jeune ou ses représentants légaux.

(5) le remboursement de la surprime est de 50% la première année sans sinistre et de 50% la deuxième année sans sinistre. L'assurance auto Mozaïc est proposée par PACIFICA, entreprise régie par le code des assurances – SA au capital entièrement libéré de 136.363.050 euros, siège social 91-93 Boulevard Pasteur – 352358865 RCS Paris. Les événements garantis et les conditions figurent au contrat.